

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CROUZET, Maire.

Date de la convocation : 23 janvier 2023.

Présents : MM Gilles CROUZET, Maire, Jean-Marie BEZIOS, Guy SANGIOVANNI, Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Adjoint, Anne-Marie AZEMAR, Cyrille MAILLET, Maryse FAU-LIENARD, Eric FORET, Djamila DELSUC-OUKINA, Vincent LACASSAGNE, Elodie FLEURY-CHARRIÉ, Yohan CRAYSSAC, Guillaume ALBY, Céline HILAIRE.

M. Yohan CRAYSSAC a été nommé secrétaire.

DEVIS FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PLACE DE L'ESPLANADE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du montant des devis reçus pour la réalisation des fouilles archéologiques sur la Place de l'Esplanade, tranche 2 de l'opération d'aménagement du cœur de village. Trois entreprises ont répondu, le montant s'élève entre 600 000 € HT et 800 000 € HT. Une aide, entre 30% et 50 % maximum pourrait être attribuée par l'Etat mais la commune ne pourra pas supporter ce surcoût.

Monsieur le Maire a sollicité un entretien avec Monsieur le Préfet, il effectuera une visite de l'Archéosite et du chantier en cours sur le Parc Rossignol le 15 février prochain. Il sera abordé la problématique des fouilles archéologiques qui représentent un budget trop lourd qui ne peut être pris en charge par la commune.

Ainsi, l'Assemblée envisage de revoir le projet d'aménagement de la Place de l'Esplanade à la baisse afin d'avoir le minimum d'impact sur le sous-sol et ainsi de minimiser les coûts. Une nouvelle étude sera menée avec le bureau d'études et la Direction Régionale de l'Archéologie. Ainsi, les dossiers de demandes de subventions Etat, Région et Département seraient repoussés sur 2024.

CHEMINEMENT PIETONNIER AVENUE SAINT MARTIN DEMANDES DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANEMENT

Considérant la nécessité de relier les habitations de l'Avenue Saint Martin vers le cœur du village,

Considérant la nécessité de sécuriser l'accès des piétons et notamment des enfants vers les services de centralité : commerce épicerie multi-services, mairie, agence postale, école, arrêts de bus, salle associative, salle des fêtes, parc, aires de jeux, terrain multi-sports et ainsi de créer du lien social,

Il est présenté à l'Assemblée le projet de création d'un cheminement piétonnier Avenue Saint Martin, reliant le cœur du village.

L'estimatif de l'opération s'élève à 298 000,00 € HT, honoraires de la maîtrise d'œuvre inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Décide le lancement de cette opération sur 2023 et sollicite les aides financières suivantes :**

| | | |
|------------------------------------|--|-----------|
| - Etat DSIL | 30% | 89 400 € |
| - Région | 20 % | 59 600 € |
| - Département FDT | 30 % de la dépense subventionnable de 150 000,00 € (enveloppe 2021-2023) soit | 45 000 € |
| - Solde - Autofinancement communal | | 104 000 € |

- ✓ **Décide d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération d'investissement au budget communal 2023.**

Adopté : à l'unanimité

VENTE PORTION CHEMIN COMMUNAL IMPASSE D'EUSCLADE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande de M. KOPETSKI, propriétaire au bout de l'Impasse d'Eusclade. Il souhaite faire l'acquisition d'une petite portion du chemin communal. Considérant que cette portion de voie communale n'est plus affectée à l'usage public depuis plus de vingt ans et qu'elle ne dessert que la propriété du demandeur, le Conseil Municipal émet un avis favorable, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur. Le prix de vente sera calculé, après bornage, sur la même base des dernières ventes réalisées.

Monsieur le Maire reprendra contact avec M. KOPETSKI afin de lancer le bornage. Une prochaine délibération fixera ensuite toutes les modalités de la vente.

AVANCÉE TRAVAUX DU PARC ROSSIGNOL

L'opération suit son cours. La passerelle a été posée au fond du parc, les plantations sont réalisées à 80 %. Le portail est prêt mais ne sera pas encore installé en raison d'un retard dans l'approvisionnement des briques de parement pour la réalisation des piliers. Une partie du béton désactivé (au niveau de la statue de la Vierge) sera reprise par l'entreprise à sa charge.

DEMANDE D'AIDE SOCIALE FINANCIERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande d'aide financière ponctuelle reçue de la Maison du Département de Gaillac, service du Conseil Départemental du Tarn, afin de participer au règlement d'un mois de loyer d'une résidente Montanaise.

Monsieur le Maire a reçu cette personne à plusieurs reprises afin de faire le point sur ses finances. Elle a, jusqu'à présent, réglé tous ses loyers, sans retard. Il ne s'agit que d'une demande d'aide ponctuelle en raison d'un arrêt de travail impactant ses ressources.

Il propose à l'assemblée de verser une aide financière égale à un mois de loyer.

Au vu des éléments présentés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder un secours exceptionnel s'élevant à 600 €,
- Autorise Monsieur le Maire à mandater la somme correspondante à l'article 6588 du budget principal.

Adopté : à l'unanimité

OUVERTURE DE CREDITS AMENAGEMENTS CŒUR DE VILLAGE 2023

Considérant l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que, jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette et des restes à réaliser,

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits sur l'opération n° 202 « Aménagements cœur de village » sur l'exercice 2023 afin de mandater les dépenses y afférentes avant le vote du budget primitif,

Considérant le montant des crédits ouverts sur le budget 2022 de la section d'investissement, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette et des restes à réaliser, soit un montant de 720 712.24 €,

Considérant le quart de cette somme, soit 180 178.06 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'ouvrir des crédits à l'article **2151 de l'opération 202 « Aménagements cœur de village »** pour un montant de **180 178.06 €**. Ces crédits seront repris sur le budget principal communal 2023 lors de son vote,
- Autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses correspondantes.

Adopté : à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme Catherine BIGOUIN et Monsieur le Maire se sont rendus à l'inauguration des nouveaux bureaux du CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) qui viennent en complément des locaux du Relais. Une vidéo sur les activités du CADA a été présentée.
- M. Guy SANGIOVANNI fait le compte-rendu des dernières réunions avec les services de l'Agglomération Gaillac-Graulhet sur le SCOT PLUi. Il aborde l'objectif de « Zéro Artificialisation Net » qui consiste à réduire au maximum l'extension des villes en limitant les constructions sur des espaces naturels, agricoles et forestiers. Des travaux par bassin de vie sont menés : bassin Lisle-Sur-Tarn, Parisot, Peyrole et Montans. Un inventaire des logements vacants a été réalisé, le bureau d'études comptabilisait 65 logements vacants sur la commune, après vérification, seuls 18 sont réellement référencés.
- Mme Maryse FAU-LIENARD fait le point sur le CMJ (Conseil Municipal Jeunes). Un partenariat est mené avec le CMJ de Lisle-Sur-Tarn, ils vont notamment collecter ensemble des livres pour tenir un stand de vente et reverser les montants des ventes à l'association de leur choix. L'opération « Nettoyons la commune » sera reconduite.
- Monsieur Jean-Marie BEZIOS informe de l'avancée du dossier de collecte et de référencement des données des cimetières afin d'informatiser le traitement. Un groupe de travail a été formé : Mme Maryse FAU-LIENARD, Mme Anne-Marie AZEMAR, M. Eric FORET et M. Jean-Marie BEZIOS. Un maximum de travail sera réalisé en interne : collecte des données, repérage avec photos. Il est abordé la possibilité de faire intervenir une société avec un drone pour un coût de 85 €. Contact sera pris avec notre prestataire informatique Berger Levrault pour une demande de devis du logiciel de gestion du cimetière et pour les modalités de mise en place.
- Monsieur Jean-Marie BEZIOS informe du recrutement en CDD de M. Frédéric BAUD qui va assurer à compter du 30 janvier le remplacement de M. Thibault HÉRIN en arrêt de travail pour 3 mois environ.
- Mme Nathalie MUR fait le compte-rendu de la dernière commission scolaire de l'Agglomération Gaillac-Graulhet. Le budget scolaire est en hausse en raison de l'augmentation des fluides, des coûts de la restauration et du programme « Savoir nager ». Il s'élève à 3 295 000 € en fonctionnement et 7 810 000 € en investissement.
- M. Eric FORET s'est rendu à une conférence organisée à Albi sur le photovoltaïque. Il a été rappelé la nécessité d'accélérer la transition énergétique, la France ayant pris du retard par rapport à nos voisins européens. L'objectif principal est le développement de l'énergie solaire au sol. Notre production énergétique doit doubler d'ici 2030. La région Occitanie se place en deuxième position en énergies renouvelables. M. FORET expose également le cycle de recyclage des panneaux photovoltaïques.

- Un dépôt sauvage de plus d'une centaine de pneus a été relevé ce jour sur le chemin de Babanel. La gendarmerie est intervenue pour le constat et une plainte sera déposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.